

observent celui-ci, elles complètent le processus de renforcement de la confiance. Elles constituent un élément d'une série de mesures complémentaires se corroborant l'une l'autre.

Dans le cadre d'un tel régime de MCS, l'échange d'informations sur les forces militaires dans la zone apporterait une base d'appréciation des potentiels militaires. Ceci serait complété par des prévisions annuelles sur la manière dont ces potentiels seraient déployés hors garnison à l'avenir. À ces renseignements seraient ajoutés les détails fournis au titre de la mesure de notification sur le déploiement plus immédiat de ces potentiels militaires. L'observation constituerait un moyen routinier de vérifier le caractère non menaçant de cette activité. Mais il pourrait survenir des cas où les observateurs douteraient de la conformité des renseignements notifiés à l'activité dont ils sont les témoins. Il pourrait également survenir des cas où une activité militaire se déroule qui aurait dû être notifiée mais qui ne l'a pas été. Les inspections permettraient aux États participants de clarifier la nature de telles activités.

On a posé la question suivante : comment peut-on vérifier la vérification ? Dans un ensemble de MCS qui se complètent mutuellement, chaque mesure renforce l'autre et sert en partie à les vérifier. Les faits positifs sur la confiance de chaque mesure réside à la fois dans sa fonction immédiate et dans son interrelation avec les autres, formant ainsi une panoplie complète de moyens de

vérification. La mesure 5 constitue en outre un mécanisme autovérificateur. La surveillance initiale par le biais des moyens techniques nationaux, y compris le contrôle des médias, révélera si une activité notifiable se déroule. Si celle-ci amène à douter de l'observation des MCS, une inspection établirait si ces soupçons sont justifiés. D'autres moyens de contrôle pourraient dans une certaine mesure corroborer les résultats de l'inspection. Sur la base de ce que j'ai appelé une panoplie de moyens de vérification, des précisions pourraient, si nécessaires, être demandées au moyen de contacts entre les États participants.

En résumé, les États participants ont reconnu le principe de la vérification. Le principe des inspections sur place bénéficie également d'une large adhésion. La Commission indépendante sur le désarmement et les questions de sécurité, la 'Commission Palme', à laquelle siègent Giorgi Arbatov, directeur de l'Institut des États-Unis et du Canada à Moscou, a déclaré : '... les inspections sur place ne doivent pas être exclues en principe'. Le mandat de Madrid nous donne des lignes directrices nous aidant à définir ce que signifie en termes pratiques le principe de la vérification, et comment l'appliquer. La mesure 5 de notre proposition SC.1 amplifiée constitue une forme adéquate de vérification qui correspondrait au contenu d'une série de mesures de confiance et de sécurité se complétant mutuellement et, étant par elle-même une telle mesure, elle ferait partie intégrante de l'accord. »

## Intervention du 5 juillet 1985 sur le renforcement de la confiance et sa signification politique

« Nous avons abordé cette Conférence il y a 18 mois pénétrés d'un sentiment d'urgence mais aussi avec espoir. Nous sortions d'une période difficile, une période d'invectives et de tension, où l'horizon politique et militaire apparaissait sombre. C'est dans ce contexte que nos ministres des Affaires étrangères ont mis en marche, dans cette salle, l'indispensable processus du dialogue sur les questions de sécurité.

Nous avons démarré pleins d'espoir.

Mais je crains que la promesse politique de cette Conférence ne soit en train de s'estomper. Elle apporte peu au dialogue Est-Ouest. En considérant ces 18 derniers mois de travail, nous semblons en route vers un échec; nous nous sommes peut-être condamnés à ne pas contribuer grand-chose à la coopération Est-Ouest. Bien sûr, c'est sur la fin que se concluent les marchés; mais nous n'avons même pas encore vraiment dévoilé notre jeu.

D'un côté de la table de négociation nous avons un programme détaillé et complet de coopération dans les affaires militaires. La réponse de nombre de nos partenaires est restée essentiellement tactique.

Tant que perdurera ce déséquilibre, il sera difficile de voir comment nous pourrions enclencher une dynamique de négociation, et de distinguer entre rencontre 'formelle' et 'informelle' ou un type de réunion ou un autre, importera peu.

Il nous faut prendre conscience que nous sommes ici dans le but de contribuer à un processus. Il s'agit d'un processus politique destiné à créer une confiance mutuelle. En l'absence d'une telle confiance, les mesures de limitation des armements et de désarmement ne trouveront pas de sol fertile où prendre racine, à supposer même que nous parvenions à en conclure. La confiance que nous voulons établir passe par la coopération.

Notre objectif ultime est de stimuler le processus que nous avons entamé à



En vertu d'un accord de la Conférence, les activités militaires notifiables seraient assujetties à l'observation.

Photo des Forces armées canadiennes